

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 29/06/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19h00

PRESENTS : 10

Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Brigitte FAYE, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, , Julie PIET, Laetitia FERREIRA, Marc TERRET, Maïder GAGER.

ABSENTS représentés : 3

Danielle LISA conseillère, a donné procuration à Valérie BOUCHERET.

Davy MAYMONT, conseiller, a donné procuration à Jérôme GIBOIN.

Jean-François DOUCE, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN

ABSENTS : 1 : Jean-Luc BARDOT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 01/06/2023 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

CLIC : Adhésion au CLIC : Laetitia explique que le CLIC propose beaucoup de séances diverses et gratuites aux personnes de plus de 60 ans sur tout le territoire de Riom/Limagne. A Mons, cette année, après 10 séances d'atelier mémoire, il y aura 2 séances de Yoga du rire (07/09, et 14/09, de 14h à 15h), , 3 séances de Sophrologie (21/09, 28/09 et 05/10 de 10h à 11h30), 3 séances de Yoga sur chaise (04/10, 11/10 et 18/10 de 11h à 12h30) et. 3 séances de Stretching/Pilate (14/11, 21/11 et 28/11 de 10h30 à 12h). Elle explique que ces séances sont offertes gratuitement aux habitants de Riom/Limagne et qu'il faut s'inscrire en téléphonant au CLIC 04.73.33.17.64. Laetitia ajoute que pour les communes, l'adhésion est de 30 € annuel et propose que la commune adhère à cette association. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'adhérer au CLIC Riom/Limagne pour un coût de 30 € annuel.**

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE : Mr le Maire explique que Mr et Mme GAMEL/MAGNET demeurant 15, route de Maringues souhaitent acheter à la commune le fossé busé, cadastré

ZN 9, qui jouxte leur propriété. Sa superficie est de 210 m². **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de leur vendre cette parcelle au prix moyen du terrain agricole, soit 0,50 € le mètre carré, donc pour une somme totale TTC de 109,50 €. D'autre part, le Conseil tient à ce que dans l'acte notarié, il soit inscrit que les futurs propriétaires s'engagent à ne pas détruire ou obstruer ce fossé et qu'ils autorisent le droit de passage dans leur propriété dans le but d'effectuer des travaux si ce fossé venait à se boucher pour x raisons.

CANTINE SCOLAIRE : Mr le Maire fait part au Conseil du mécontentement de certains parents devant l'augmentation du prix de la cantine scolaire, prix qui passe de 4 € à 4,50 € au 1^{er} septembre 2023. Il a reçu 4 familles et leur a expliqué que le prestataire, le restaurant « L'ALAMBIC », expliquait cette hausse du fait que l'inflation alimentaire étant de 15% depuis le 1^{er} Janvier 2023. Il leur a aussi communiqué le prix que pratiquait d'autres prestataires dans diverses cantines avoisinantes. Si parfois, le prix du repas facturé aux familles était en dessous de 4,50 €, c'est souvent parce que la commune en prenait une partie à sa charge. Il se pose donc la question de savoir si la commune doit participer financièrement afin de réduire le coût aux parents. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité (12 pour, 1 contre), décide de ne pas participer financièrement pour les raisons suivantes :

- Afin de s'aligner avec la commune de Beaumont-les-Randan qui a le même prestataire et qui a décidé de ne pas participer plus au coût du repas
- Du fait aussi que la commune de Mons participe au financement du coût du transport scolaire pour le collège de Puy-Guillaume (la commune rembourse 50% à chaque collégien le coût de son transport annuel)

FETE PATRONNALE : Elle aura lieu les 9 et 10 Septembre . Le samedi, à 10h, rassemblement vélos, avec un parcours dans le village, suivi d'un repas à la salle polyvalente, le tout organisé par Mr Roland HIRET. A 20h, retraite aux flambeaux, suivie du pot offert par la commune. Le dimanche, à 10h, procession autour de l'église, suivie de la messe et de l'apéritif offert par la municipalité et animé par la troupe de Djembé de Sami Louaza. Il faut retenir une fanfare pour la retraite aux flambeaux. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide de retenir l'Eveil Randannais et mandate Brigitte pour faire le point sur les fournitures : lampions, bougies,....

STADE : Mr le Maire explique que les projecteurs sur le grand stade ne sont plus aux normes et ne peuvent pas être réparés. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL** décide de les faire enlever par le SIEG. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz)

TOUR DE FRANCE FEMININ : il passe dans notre commune Dimanche 23 Juillet, la caravane à 11h15 et les coureuses à 13h. Mr le Maire explique qu'il a eu plusieurs réunions avec les organisateurs et les forces de l'ordre. Il s'agit de sécuriser les chemins qui arrivent sur le parcours. Sur Mons, il y en a 6. Il faut donc placer 6 barrières et trouver 12 bénévoles. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL** décide d'installer les barrières le dimanche matin, de lancer sur panneau Pocket, sur le site Internet et sur le Facebook de la commune, un appel à

la recherche de bénévoles. Le rendez-vous est fixé à 10h00 devant la mairie. D'autre part il faudra prendre un arrêté municipal interdisant l'accès à ces chemins le dimanche 23 Juillet de 11h30 à 14h30 et faire un courrier aux habitants de la Petite et de la Grande Beaume pour leur indiquer de ne pas sortir sur la RD 43 à ces heures-là.

INFORMATIONS

STAGE des EMPLOYES COMMUNAUX : cette formation « Sauveteur Secouriste du Travail », validée par le Conseil le 4 mai 2023, aura lieu Lundi 10 et Mardi 11 Juillet à Beaumont-les-Randan. Les 5 employés municipaux de Mons y participeront, avec également des gens de Beaumont, soit un total de 10 personnes. Le coût de cette formation est de 100 € par agent, donc 500 € pour la commune de Mons, les repas de midi seront livrés par le restaurant « L'Alambic » et seront également pris en charge par la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : il se réunira Jeudi 13 Juillet à 11h avec l'employé communal pour définir l'implantation précise de la table de ping-pong sur le Ronch. Celle -ci sera ensuite montée par les employés communaux au cours de l'été.

ECOLE : les jeux commandés (pont de tarzan, tapis volant, cabane auberge) sont arrivés et seront installés dans la cour de l'école par les employés communaux.

TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU : Jérôme fait le compte rendu de la première réunion de chantier concernant la réfection de la conduite d'eau des Gros aux Renodents. Les travaux se feront de Juillet à Septembre par l'entreprise SEMERAP.

STATION D'EPURATION : les travaux sont terminés, la visite d'autosurveillance réglementaire atteste un bon fonctionnement de la station avec une qualité des effluents rejetés conformes aux normes et un rendement épuratoire satisfaisant. (A ce sujet , Mr le Maire rappelle que ces rapports d'analyses effectués tous les 4 mois par le SATEA 63 (Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement) sont consultables en mairie). De ce fait, le procès- verbal de réception des travaux a été signé sans réserve, ce qui va permettre de débloquer les restants de subvention à toucher de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

VACANCES DES EMPLOYES COMMUNAUX : Anthony et Raphaël , comme chaque année, alterneront leurs vacances, de façon qu'il y ait toujours présent un employé communal à la voirie. Le secrétariat de mairie sera fermé du 14 Août au 1^{er} septembre.

Prochaine réunion : Jeudi 07 septembre 2023, à 19h00.

Ont signé les membres présents